Entre deux ponts

Bulletin de liaison d'Arthaz Pont-Notre-Dame
n° 10 - Septembre 2010

sommaire

Bulletin n° 10 - Septembre 2010 www.arthaz-pont-notre-dame.fr

Edito	3
Vie communale	4 - 6
Ça s'est passé à Arthaz	7 - 8
Vie des associations	9
Infos administratives	10
Conseil municipal	11 - 13
Aux alentours	14 - 16
Quelques dates à noter	16

dernière minute

Rentrée scolaire 2010-2011

L'équipe enseignante accueille pour cette nouvelle année scolaire 102 élèves dont 14 enfants de petite section.

La joie des retrouvailles pour certains, des larmes pour d'autres...

Souhaitons aux élèves et enseignantes une bonne année scolaire riche en découvertes, activités et plaisirs partagés.

Mairie - 94, route de Pont-Notre-Dame - 74380 Arthaz Pont-Notre-Dame
Tél. : 04 50 36 01 78 - Fax : 04 50 36 05 11 - Mail : mairie@arthazpnd.fr

Chères Arthaziennes,
Chers Arthaziens,

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur d'introduire ce dixième numéro de notre bulletin de liaison, qui se veut toujours plus complet et proche de vous. Les vacances d'été se terminent progressivement pour tout le monde et le calme du mois d'août est très vite oublié pour laisser place à la reprise des chantiers sur notre commune.

Agrandissement du groupe scolaire : après l'acquisition d'une parcelle de 1 000 m² attenante au groupe scolaire, nous avons procédé à l'enlèvement des Algecos. L'appel d'offre a été lancé début août et le coup d'envoi des travaux devrait être donné courant octobre. La rentrée 2011 des maternelles se fera dans ce nouvel ensemble basse consommation d'énergie en ossature bois.

Maison intergénérationnelle : suite à l'acquisition des terrains de l'ancienne menuiserie, une consultation d'opérateur a été lancée à la mi-juillet. L'ouverture des plis a eu lieu le 27 août et nous sommes actuellement en train d'analyser les offres. La dépose du permis de construire devrait intervenir avant la fin de l'année pour un début de travaux au premier semestre 2011. J'invite les jeunes et seniors de la commune intéressés par un appartement à loyer attractif ou une acquisition, à se faire connaître en Mairie.

Plan Local d'Urbanisme : après avoir pris un peu de retard, l'enquête publique aura finalement lieu du 27 septembre au 29 octobre 2010. Nous avons déjà reçu une grande partie des avis des Personnes Publiques Associées (DDT, Chambre d'Agriculture, région, département, communauté de communes) et dans l'ensemble, les avis sont favorables. Toutefois la Direction Départementale du Territoire et la Chambre d'Agriculture nous incitent à réduire les zones constructibles, à recentrer davantage les constructions et concentrer l'habitat.

Zone d'Activités (zone Ux du futur PLU) : le passage à la Taxe Professionnelle Unique en décembre 2007 et le Schéma de Cohérence Territorial (ScOT) Arve et Salève, nous offre la possibilité de créer une surface d'activités (Ux) de 1 hectare qui ne rapportera aucune taxe professionnelle à la commune. Nous avons choisi d'identifier deux zones Ux dans notre futur PLU de 4 000 m² et 6 000 m², l'une située derrière la station de lavage et l'autre située en face de la boulangerie. Afin de ne pas accueillir des activités qui ne seraient pas en adéquation avec le village, nous avons choisi d'acquérir progressivement ces parcelles. Un accord de principe est intervenu avec le propriétaire de la parcelle de 4 000 m² située aux Champs Cours (direction Rossat). Nous avons déjà un certain nombre de projets qui sont arrivés en Mairie pour ces secteurs, nous choisirons ceux qui apporteront le plus de valeur ajoutée à notre village.

Travaux divers : comme vous avez pu le remarquer, des travaux ont été effectués dans la commune durant ces derniers mois, comme le ralentisseur route de Pont-Notre-Dame, la peinture des abris-bus et les volets de la cure, la placette de la boulangerie, et l'aménagement du rond-point qui suit sont cours, d'autres travaux de réfections de route étant planifiés avec la Communauté de Communes. Nous avons listé avec la commission bâtiment l'ensemble des travaux d'entretien et de sécurisation à réaliser dans la commune. Cependant, nous n'arriverons pas à tout faire avant la fin de notre mandat. Notre budget n'est pas extensible et nous ne souhaitons pas alourdir la part communale de vos impôts.

Chaque année nous focaliserons nos efforts sur une thématique. Cette année nous avons mis une grosse part de nos investissements dans :
- la défense incendie : trois poteaux incendie normalisés ont été installés à Nant, Truaz et Coudry ainsi qu'un réservoir souple dans le secteur de la Forge.
- les colonnes d'eau : remplacement intégral de la colonne de Nant et de celle située sous la route départementale 202. La colonne des Cormants est en projet.
- sécurisation des routes.

Ressources Humaines : le grand nombre de projets en cours monopolise énormément nos ressources en Mairie. C'est pourquoi, nous avons décidé d'engager dans le cadre des contrats subventionnés par l'Etat (75 % de prise en charge) une personne supplémentaire au secrétariat à raison de 24 heures par semaine. Loïc Zilioli sera en charge de l'accueil avec Françoise Chabod. Il sera également dédié à la communication de la commune avec les medias et les habitants. Il s'occupera de donner des cours d'informatique aux personnes âgées dans la nouvelle médiathèque et sera en charge de coordonner de nouvelles manifestations gérées par la municipalité. Nous profitons également de ce recrutement pour simplifier et amplifier les horaires d'ouvertures de la mairie dont vous trouverez le détail dans les pages « Vie communale ».

Comme vous le voyez, chers habitantes et habitants, les dossiers ne manquent pas et nous avons à cœur avec la municipalité de vous offrir un plus grand nombre de services tout en gardant notre qualité de vie.

Le Maire, Cyril Pellevat

Report enquête publique

Suite à une erreur administrative, un certain nombre de Personnes Publiques Associées n'ont pas reçu le projet de notre PLU. Leurs avis étant obligatoires pour l'enquête publique, nous n'avons pas d'autre choix que de la reporter du 27 septembre au 29 octobre 2010, les Personnes Publiques Associées ayant 3 mois pour émettre un avis.
Nous regrettons vivement ce contretemps, qui nous permettra cependant de travailler sur les commentaires qui nous ont été faits lors de la réunion de présentation du PLU.
Par conséquent, les permanences en mairie du commissaire enquêteur sont modifiées comme suit :

- Lundi 27 septembre 2010, de 14h00 à 17h00.
- Mercredi 6 octobre 2010, de 9h00 à 12h00
- Mardi 12 octobre 2010, de 14h00 à 19h00
- Vendredi 29 octobre 2010, de 14h00 à 19h00.

Défense incendie La Forge

Afin de sécuriser le secteur de La Forge et répondre au besoin de défense incendie, une citerne incendie d'une capacité de 120 m^3 a été installée sur une parcelle privée dans le secteur de La Forge. Une convention a été signée par M. le Maire avec le propriétaire de la parcelle.

Modifications des horaires d'ouverture de la Mairie

Dès le 1er septembre 2010, les horaires d'ouverture de la Mairie sont modifiés :

Lundi et jeudi : 14h00 / 17h00
Mardi et vendredi : 14h00 / 19h00
Mercredi : 9h00 / 12h00

Achat tracteur

Au mois d'avril dernier, la municipalité s'est dotée d'un nouveau tracteur afin d'assurer au mieux le déneigement des trottoirs d'une part, d'assurer l'arrosage des plantations avec une réserve d'eau de 1000 litres d'autre part.
Dès le prochain printemps, le tracteur sera équipé d'une petite épareuse afin d'effectuer le fauchage des banquettes de routes communales. Par la suite, le tracteur, selon les besoins, pourrait être équipé d'autres outils.

Travaux d'été

Chaque année, et pour permettre à ses employés de prendre leurs congés d'été, la municipalité lance un appel à nos jeunes arthaziennes et arthaziens qui souhaitent travailler quelques semaines. Cette année encore, et sur tirage au sort lors d'un conseil municipal, plusieurs jeunes ont été retenus.

Parmi les nombreuses tâches qui leurs sont confiées (arrosage, entretiens divers) l'une d'entre elles a consisté à la remise en état des chalets servant d'abri à nos collégiens et lycéens et qui malheureusement sont dégradés par des graffitis et griffes de toutes sortes.
A la rentrée, et grâce aux jeunes Arthaziens dynamiques qui ont repeint l'abri, nos jeunes et moins jeunes retrouveront un lieu d'attente propre.
Par respect pour le travail accompli, invitons nos jeunes à respecter les biens publics !

Camion pizza

Nouveau à Arthaz : sur la place de l'auberge communale, Patrick et Christelle vous proposent depuis le mois de juillet des pizzas à emporter, du mardi au vendredi dès 17h30. Pour toute commande, appeler le 06 22 93 13 09.

Plan communal de sauvegarde

La commune a élaboré un plan communal de sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur afin d'assurer une meilleure préparation à la gestion de crise : événement exceptionnel pouvant s'avérer grave à la sécurité publique (crue, éboulement, tempête, etc.).

Ce document peut être consulté en mairie.

La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la municipalité.

Ce plan a été rédigé afin de :

- Recenser et analyser les risques au niveau de la commune.
- Créer l'organisation nécessaire à la gestion de la crise.
- Assurer l'alerte et l'information à la population.
- Assurer la protection et le soutien aux personnes concernées par le risque.

Extension groupe scolaire

L'extension du groupe scolaire existant ainsi que la construction d'une bibliothèque et d'une cantine scolaire répondent à un besoin réel : nombre d'enfants à scolariser, inadaptation et vétusté des locaux actuels, sécurisation de l'espace scolaire.

La loi du 11 février 2005 fixe également des obligations pour les communes en matière d'accessibilité des bâtiments communaux existants et dans ce cadre, les locaux scolaires actuels situés pour une partie dans un bâtiment datant du 19ème siècle ne répondent pas au principe d'accueil des enfants en situation de handicap.

La création d'une cantine scolaire devient également une priorité car les locaux actuels situés dans une pièce inadaptée de la mairie sont devenus trop petits pour accueillir les enfants fréquentant la cantine.

D'une manière générale, ce projet qui est un objectif prioritaire de la municipalité, permettra d'offrir un cadre pédagogique fonctionnel et d'assurer la sécurisation des espaces scolaires pour les enfants fréquentant l'école. Le terrain communal choisi pour le futur groupe scolaire se situe à l'arrière de l'école existante. La superficie de la parcelle permet de projeter l'extension du groupe scolaire de plain-pied.

Cette nouvelle école et l'existante s'articuleront depuis une entrée principale commune autour d'un grand hall avec des locaux communs à la maternelle et la primaire : bibliothèque, bureau de direction, salle de réunion, local archives. La salle de réunion des enseignants pourra s'ouvrir complètement sur la bibliothèque et permettra d'augmenter sa surface en cas de besoin. Dans le prolongement, une circulation centrale desservira l'infirmerie, les sanitaires adultes, la salle de propreté et la salle de repos; deux salles de classes donneront directement accès à la cours de récréation. Ces classes seront reliées par un atelier commun. La salle de motricité

sera projetée parallèlement à l'autoroute A40 pour faire écran aux nuisances sonores et au vent du Nord. Dans la continuité, se trouveront le local d'entretien, la tisanerie, le vestiaire pour les Atsem et le local rangement. Un préau traversant Nord/Sud et complètement vitré au Nord pour éviter les courants d'air, permettra la liaison abritée entre l'école et la cantine. La cantine sera équipée d'une cuisine de réchauffage, d'une plonge, d'un local poubelles fermé.

Le marché public de travaux à procédure adaptée s'est tenu du 5 août au 16 septembre 2010, avec un début de chantier prévu au 18 octobre 2010 et une fin des travaux au 30 juin 2011. Ce projet, d'une superficie au sol de 783 m^2, est évalué à 1 500 000 HT et devrait être subventionné à hauteur de 40 %, les dossiers de demandes de subventions n'étant pas tous à ce jour finalisés. A la date de publication de l'article, nous ne sommes pas en mesure de communiquer le montant exact du projet, le coût final dépendant des entreprises sélectionnées.

Rond point

Les travaux d'aménagement du rond point de la nationale ont démarré. Ils ont été effectués de manière réfléchie et avec un souci de rationalisation des coûts. En effet, les matériaux utilisés pour la construction du pont sont issus de l'ancien Agorespace détruit au printemps dernier.

L'équipe technique et les employés municipaux ont entièrement réalisé cet ouvrage que l'on a souhaité représentatif de notre commune. Petit à petit, au fil des saisons et tout en gardant sa simplicité, il sera embelli, fleuri et illuminé.

Bien que détérioré dès le 2ème jour de sa pose, nous espérons que ce vandalisme gratuit ne se reproduira pas et que le travail de nos employés municipaux sera respecté et valorisé.

Merci à eux.

Nuisances dues au trafic aérien

Suite à de nombreuses plaintes reçues concernant la circulation aérienne au dessus de notre commune (vols à très basse altitude, bruit des échappements, non respect des zones de circulation...), contact a été pris avec l'aérodrome d'Annemasse.

Dorénavant, afin de réduire au maximum ces nuisances et effectuer un travail de coopération, merci de contacter l'aérodrome d'Annemasse au **04 50 37 12 75** lorsque vous subissez des nuisances et/ou constatez un non respect des règles.

N'oubliez pas de leur donner le maximum d'informations à ce sujet (date, heure, zone, éventuellement immatriculation de l'avion en cas de vol à basse altitude...) afin que l'information puisse être traitée au mieux à leur niveau, et ainsi réduire le nombre de plaintes.

Sécurité des personnes âgées

En applications des directives ministérielles du 30 mai 2010, le département de la Haute-Savoie envisage les 3 priorités suivantes dans le cadre du plan d'action en faveur de la sécurité des personnes agées. Ces priorités sont:

- Mobiliser l'ensemble des acteurs (services de l'état, collectivités territoriales, associations et partenaires locaux)
- Développer les actions de prévention adaptées (communication vers les personnes isolées, rencontres de sécurité)
- Décliner les actions de protection de proximité (mobilisation des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention, développement de l'engagement citoyen, coordination accrue avec l'autorité judiciaire).

Un recensement des personnes de plus de 65 ans est donc nécessaire. Toutes les personnes concernées sur la commune et souhaitant souscrire à ce nouveau dispositif sont invitées à s'inscrire sur le registre prévu à cet effet en mairie.

Cérémonie du 8 mai

Lors de la cérémonie du 8 mai, Monsieur Le Maire Cyril Pellevat a eu le plaisir de remettre un diplôme d'honneur d'ancien combattant à Monsieur Albert Chamoux et à Monsieur Kléber Lointier (absent ce jour là).

Un verre de l'amitié a suivi cette cérémonie.

Fête de l'école - 25 juin 2010

Le vendredi 25 juin, à partir de 16h30 s'est tenue dans la cour de récréation la fête de l'école.

L'été étant enfin arrivé... les enfants, comme les parents ont pu profiter jusque tard dans la soirée de ce moment convivial. La kermesse a débuté pour les élèves, avec différents stands tenus par les bénévoles du Sou des écoles.

A 18h30 a suivi le « pestacle » de nos chères têtes blondes, et vers 19h30 le repas : grillades au barbecue, tomates, taboulé, salade de riz, fromage de chez nous et gâteaux.

Sans oublier tout du long, Adrien, clown à ses heures... et sa manière toute particulière de porter chaises, bancs ou quelques objets qui se traînent à ses côtés.

Feux d'artifice - 13 juillet

Le 13 juillet au soir, les pompiers d'Arthaz ont tiré les feux au stade de foot. Auparavant, les membres du Sou des Ecoles avaient organisé un défilé aux lampions pour les enfants, de l'école au stade. Le Comité des Fêtes proposait une buvette et le traditionnel bal du 14 juillet a clos cette soirée.

Passation de commandement au CPI

21 mai 2010

Le 21 mai dernier, c'est en présence de nombreux élus et citoyens que s'est déroulée la passation de commandement du Centre de Première Intervention (CPI) d'Arthaz Pont-Notre-Dame.

Après plus de 20 ans passés à la tête des pompiers, le Major Gilbert Marce a cédé la place à l'adjudant-chef Eric Gentille, bien connu des Arthaziens, comme chef de corps. Au cours de cette cérémonie chargée d'émotion, les nombreux intervenants ont souligné l'importance des pompiers volontaires au sein de notre société, et le rôle important de nos pompiers au sein de notre commune.

Suite à sa création en 1876, le corps d'Arthaz a en effet eu la possibilité de montrer à maintes reprises l'énorme travail qu'ils accomplissent, que ce soit sur la commune ou en renfort des pompiers d'Annemasse. La cérémonie a précédé un grand verre de l'amitié qui a réuni tous les participants, en espérant, qui sait, avoir suscité des vocations parmi les nombreux jeunes présents dans la salle. Tous les Arthaziens remercient M. Marce pour son engagement, et souhaitent à M. Gentille le meilleur possible dans ses nouvelles fonctions.

Fête des voisins

29 mai 2010

Une douzaine de familles du hameau de Truaz soit une trentaine de personnes se sont réunies autour d'un barbecue le samedi midi dans une impasse de la route de Truaz.

Du coté du hameau du Pont, c'est une dizaine de familles qui s'est rassemblée dans la cour centrale le samedi soir. Ici, chacun était tenu d'apporter sa chaise, son assiette, ses couverts, une recette salée, une recette sucrée, et une boisson. A minuit, chacun est reparti de son côté emportant ses affaires et ses restes… et la pluie est arrivée ! Fêtes réussies dans les deux cas.

La fête des voisins est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité. Au-delà d'une soirée de fête sympathique dans l'année, ce moment peut renforcer au quotidien les petits services entre voisins et pourquoi pas, une solidarité de proximité.

Connaître ses voisins permet sans aucun doute de mieux vivre ensemble.

Arthaz Tennis Club - Tournoi officiel FFT

Cette année, nous avons reçus 121 inscrits, 99 hommes et 21 femmes.

Notre tournoi d'Arthaz, arbitré par notre juge arbitre Boris Beuc, entouré des membres du comité et de bénévoles s'est déroulé dans de très bonnes conditions, grâce à la participation active de Monsieur et Madame Guimet, qui s'occupent de notre club.

Familles Rurales - Barbecue de la Cantine

Barbecue géant aux « P'tits pieds dans le plat »

Pour finir l'année sur une touche de vacances, le chef Cedric Lazzaretti et Annick de la Societé Leztroy qui livre le restaurant scolaire, ont servi avec les employées de la cantine, Fabienne et Marie-Luce ainsi que l'Atsem Aurélie, un barbecue derrière l'école, le mardi 29 juin.

Les enfants déjà gourmands de leur cantine étaient enchantés de ce menu : mesclun, tomate et melon en entrée, brochettes de bœuf et filets de poulets marinés, pomme de terre en robe des champs avec leur sauce au fromage blanc, brie aux herbes, et brochette de fruits frais.

Comme le soleil était aussi invité tout fut parfait !

Comité des Fêtes - Fête médiévale

Les 1er et 2 mai derniers, le Comité des Fêtes a organisé une grande fête médiévale sur la place de l'église. Malgré une météo peu favorable, cette manifestation a rencontré un vif succès : de nombreuses troupes ont sillonné le Chef-Lieu en costumes d'époques, un camp militaire a été installé autour de l'église. Le samedi a eu lieu le traditionnel concours de maréchaux ferrants. Tirs d'artillerie, tirs à l'arc, conteurs et ménestrels ont animé ces journées. Le dimanche, le repas médiéval a rassemblé les visiteurs qui ont eu le courage de braver la pluie.

Arrêté d'élagage

ARRETE DU MAIRE 2010.30
Concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres et de haies

Le Maire de la commune d'ARTHAZ PONT-NOTRE-DAME,
Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R116-2 et L114-1 ;
Vu le Code Rural,
Vu le règlement sanitaire départemental ;
Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordure des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux ;
Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leurs incombent à cet égard ;

ARRETE

ARTICLE 1
Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou les chemins ruraux.

ARTICLE 2
Les arbres, arbustes, haies, branches et racines doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

ARTICLE 3
Les opérations d'élagage et de recépage sont effectuées à la diligence des propriétaires ou de leurs représentants.

ARTICLE 4
En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

.../...

ARTICLE 5
En bordure des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévus aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois (le cas échéant).

ARTICLE 6
Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

ARTICLE 7
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8
La secrétaire de Mairie, l'adjoint délégué à la voirie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur Le commandant de la Gendarmerie De Reignier.

Fait à Arthaz Pont-Notre-Dame,
le vendredi 11 juin 2010

Le Maire,
Cyril PELLEVAT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Affiché le 11 juin 2010

Principales délibérations - Conseil d'avril 2010

Vote des taux d'imposition 2010
Mme Marie-Pierre PERNET présente aux membres du conseil municipal, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2010 des taxes directes locales.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances,
Décide de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2010, soit :

- 7,89 % pour la taxe d'habitation,
- 10,04 % pour la taxe foncière,
- 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Acquisition terrain chef-lieu pour projet de construction maison intergénérationnelle
M. Le Maire expose que suite aux négociations amiables avec Monsieur François BERTHET, propriétaire des parcelles sises au chef lieu, cadastrées 124, 125 et 126, un accord commun a été trouvé pour fixer le prix d'achat du terrain à 460 000 euros pour une surface totale de 2 750 m².
Le conseil municipal, après avoir entendu M. Le Maire, à l'unanimité,
Considérant que suivant l'élaboration du PLU réalisé conformément à la loi SRU, l'acquisition d'une partie de ces parcelles jouxtant le terrain communal permettrait la réalisation d'un centre intergénérationnel comprenant notamment des équipements publics culturels ainsi que des logements locatifs aidés,
Considérant que la situation unique de ce terrain situé au centre du chef lieu, en face de la mairie et de l'école et jouxtant le terrain communal confère à celui-ci une valeur exceptionnelle et que son acquisition à l'amiable permettrait de procéder rapidement aux opérations envisagées,
Considérant qu'elle répondrait ainsi à un projet d'intérêt local aujourd'hui nécessaire,
• **Autorise** M. Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées N°124,125 et 126 pour une surface totale de 2 750 m² au prix de 167,27 euros/m², soit 460 000 euros au total et de mandater un géomètre pour établir un document d'arpentage.
• **Décide** de prendre en charge la totalité des frais de géomètre et de notaire.
• **Autorise** M. Le Maire à signer les actes d'achat, les annexes correspondant et tout document s'y rapportant devant Maître Verdonnet, notaire à Annemasse.

Seleq 74 : approbation extension de l'éclairage public aux Baillardes et Champs Courts
M. le Maire expose que le SELEQ 74 envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2010, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « extension de l'éclairage public aux Baillardes et Champs Courts » d'un montant global estimé à 26 214 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 16 250 euros et des frais généraux s'élevant à 787 euros.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
• **Approuve** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimée à 26 214 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 16 250 euros et des frais généraux s'élevant à 787 euros ;
• **S'engage** à verser au Seleq 74, 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et honoraires divers, soit 630 euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux ; le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;
• **S'engage** à verser au Seleq 74, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 13 000 euros ; le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Principales délibérations - Conseil de mai 2010

Approbation du marché pour l'extension du groupe scolaire, construction d'une bibliothèque et cantine scolaire
M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune d'Arthaz a réalisé un marché à procédure adaptée pour recruter un cabinet d'architecte dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour le projet d'extension du groupe scolaire existant, la construction d'une bibliothèque et d'une cantine scolaire ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs. Le Cabinet d'Architecture Sonnerat de Pers-Jussy a été retenu et actuellement le cahier des charges pour le marché de travaux est en cours d'étude. Le coût prévisionnel pour ce projet s'élève à la somme de 1 417 113,95 euros HT.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
• **Décide** d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus ;
• **Autorise** M. Le Maire à déposer une demande de

Principales délibérations - Conseil de mai 2010 (suite)

subvention auprès de la Préfecture de Haute-Savoie aussi élevée que possible, soit à hauteur de 35 % du montant des travaux pour la partie restaurant scolaire, soit 58 528,40 euros, au titre de la Dotation de Développement Rural 2010 ;

• **Autorise** M. Le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du conseil général de la Haute-Savoie, au titre du programme d'aide à la construction ou à la modernisation des bâtiments scolaires du 1er degré ;

• **Autorise** enfin M. Le Maire a demander auprès des trois sénateurs de la Haute-Savoie, une participation sur leurs fonds parlementaires.

Adoption du plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aérodrome d'Annemasse

M. Le Maire donne lecture aux membres du conseil du projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome d'Annemasse transmis par la Sous-Préfecture de Saint-Julien et présente la carte du projet établie par la Direction Régionale de l'Aviation Civile. Il rappelle que le PEB a été révisé afin de prendre en compte les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme qui introduisent un nouvel indice, le LDEN et permettent la création d'une zone D. Il précise en outre que la Commune d'Arthaz n'a pas été conviée à assister aux réunions consultatives de l'environnement de l'aérodrome d'Annemasse mais qu'elle est destinataire des comptes-rendus de celles-ci et qu'elle sera désormais associée aux prochaines réunions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'une partie de la commune est concernée par la création de la zone D, soit le haut de Rossat, et que les nouveaux permis de construire devront respecter la réglementation en vigueur, à la majorité des membres présents (une abstention),

Décide d'émettre un avis favorable à l'adoption du PEB de l'aérodrome d'Annemasse ;

• **Demande** à ce que l'aérodrome d'Annemasse soit plus vigilant sur le respect par les pilotes des couloirs de vols prévus à cet effet ;

• **Demande** l'instauration de contrôles de police portant sur les normes sonores des aéronefs empruntant l'aérodrome d'Annemasse et l'obligation pour les avions les plus bruyants d'installer des silencieux sur leur moteur.

Principales délibérations - Conseil de juin 2010

Approbation du plan communal de sauvegarde

M. Le Maire présente le plan communal de sauvegarde de la commune et informe que dans les communes soumises à un plan de prévention des risques naturels et celles comprises dans le champ d'un plan d'intervention particulier (risques technologiques et industriels, tels que les risques miniers, radiologiques, liés aux transports, aux canalisations de matières dangereuses…), le Maire doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et réaliser un Document d'Information Communal présentant les Risques Majeurs de la commune et les mesures de sauvegarde pour les administrés (DICRIM).

Le Plan Communal de Sauvegarde, maillon local de l'organisation de la sécurité civile, est élaboré sur la base du dossier départemental des risques majeurs, élaboré par les services de la Préfecture de la Haute-Savoie, lequel a identifié, pour le territoire de la commune d'Arthaz, les risques suivants : inondation, mouvement de terrain, séisme. A ces risques majeurs s'ajoutent ceux auxquels la commune peut être confrontée par ailleurs, tels que :

- les risques météorologiques
- les épidémies de maladies contagieuses, face à une situation d'urgence.

Il doit, a minima, comporter le Document D'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le diagnostic des risques et prévoir :

- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population précisant les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment de recevoir une alerte émanant des autorités, d'alerter et d'informer la population ;
- les modalités de mise en oeuvre de la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée en application des articles y afférant du Code Général des collectivités territoriales.

Il peut éventuellement être complété par :

- des dispositions relatives aux moyens communaux, tels que les coordonnées des élus et des employés communaux concernés, le matériel technique disponible, les centres d'hébergement communaux, la liste des établissements scolaires, l'indication des centres de santé ou encore les capacités d'hébergement privé et la logistique alimentaire…
- des modalités d'exercices afin de tester son bon fonctionnement et la réactivité de l'organisation mise en oeuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **Approuve**, préalablement à son adoption par arrêté du Maire, le Plan communal de Sauvegarde tel que présenté au conseil.

Principales délibérations - Conseil de juillet 2010

Personnel communal : prolongation et recrutement d'un contrat unique d'insertion CAE
M. Le Maire informe les conseillers que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.
Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand.
En conséquence, M. Le Maire propose de prolonger le contrat de M. Gabriel VACHOUX, adjoint technique 2ème classe, actuellement en CAE Passerelle depuis le 1er septembre 2009, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2011, dans le cadre conventionnel du C.U.I. afin de poursuivre sa formation au sein de la collectivité, mais également auprès de la communauté de communes pour notamment le CACES et l'AFPS,ainsi qu'auprès du CNFPT pour des formations spécifiques ciblées sur les espaces verts.
Il propose également de recruter un CAE supplémentaire pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au secrétariat de la mairie pour une durée d'un an, à raison de 20 heures par semaine afin de seconder l'adjoint administratif à temps non complet et dans l'attente de la restructuration des services.
Il rappelle que l'Etat prendra en charge 90 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.
Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Décide** de prolonger le contrat de M. Gabriel VACHOUX, adjoint technique 2ème classe, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2011.
- **Décide** de créer un emploi d'adjoint administratif 2ème classe en CAE, à partir du 1er septembre 2010, pour une période de 12 mois, renouvelable une fois, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération correspondant à l'indice minimum de la fonction publique territoriale à laquelle se rattachera l'indemnité d'administration et de technicité.
- **Autorise** M. Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010.

Date des prochains conseils municipaux (à partir de 20 h 30 en mairie)

Mardi 5 octobre 2010
Mardi 2 novembre 2010
Mardi 7 décembre 2010

Les comptes-rendus complets sont disponibles en Mairie
ou sur le site de la commune www.arthaz-pont-notre-dame.fr

Le fauchage raisonné

Une action du Conseil Général en faveur de l'environnement...

... Le fauchage raisonné des talus de bord de route.

Les services techniques du Conseil Général de Haute-Savoie assurent chaque année l'entretien du réseau routier départemental, qui s'étend sur environ 3000 km !

Ces espaces linéaires sont le support d'habitats naturels diversifiés (landes, pelouses sèches, falaises, prairies hulides...) et abritent un large cortège de plantes, quelques fois remarquables. Pour la faune aussi, les bords de route sont intéressants : pour les insectes ou petits mamifères, ils peuvent en effet être tout à la fois des lieux de vie, de reproduction, de nourrissage, ainsi que de véritables corridors biologiques.

Conscient du potentiel biologique des bords de route, le Conseil Général de Haute-Savoie a donc décidé de s'investir avec la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) pour adapter ses pratiques de fauchage, de manière à concilier sécurité des usagers et préservation de la biodiversité.

Ainsi dès 2010, le fauchage des talus sera reporté après le 15 août. Ce délai permet à la plupart des plantes d'achever leur cycle biologique (croissance, formation des fleurs, de fruits puis de graines) ce qui favorise le maintien d'un cortège floristique diversifié. Les « passes de sécurité », destinées à faucher les abords immédiats de la chaussée et les zones à faible visibilité (virages, carrefours,...) seront quant-à-elles maintenues au cours des mois de mai et juin.

Par ailleurs, la hauteur de coupe sera relevée à au moins 9 cm. Ce faisant, on limite les perturbations induites par la fauche sur la faune et la flore, tout en limitant l'usure du matériel.

haute savoie Conseil Général

Ainsi, fauchage raisonné, nature préservée !...

FRAPNA

Transport - PROXI'ARVE et SALEVE

A partir de septembre 2010, la communauté de communes ARVE et SALEVE met en place un nouveau service de transport adressé à tous, pour tous déplacements quotidiens à l'intérieur de son territoire ou vers l'extérieur (rabattement sur le réseau de transport existant).

PROXI'Arve & Salève
0 800 04 74 00
Numéro gratuit depuis un poste fixe

Fonctionnement :

- Sur réservation, à un numéro unique une demi-journée à l'avance
- Du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 pour tout public
- Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 pour le public en insertion sociale et/ou professionnelle.

Un service en trois étapes :

- Réservation téléphonique une demi-journée à l'avance entre 8h00 et 19h00.
- Un agent de réservation enregistre la demande et confirme les modalités pratiques
- Prise en charge au lieu et heure fixés, tarif unique de 2 € / trajet

Un plus pour les personnes à mobilité réduite

Ce service, à l'intérieur de la communauté de communes ARVE et SALEVE est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un plus pour les personnes en insertion sociale et/ou professionnelle

Pour ce public spécifique, la plage horaire est élargie et des rabattements directs sur Annemasse sont prévus. Ces personnes pourront se voir délivrer un titre de transport par le biais d'organismes ou services sociaux.

Ce projet est cofinancé par la Région Rhône-Alpes et la Communauté de communes Arve & Salève. Il est réalisé en partenariat avec le Conseil Général 74.

L'Arve ou l'importance de sauvegarder nos rivières
Le SM3A

Histoire d'eau, histoire d'Arve

La rivière de l'Arve prend sa source dans les alpages du col de Balme (2 191 m) à Chamonix, pour se jeter – 107 kms plus loin - dans le Rhône à Genève, après avoir traversé 26 communes.
Gonflée par une trentaine de rivières et torrents affluents, le débit moyen de l'Arve atteint - à hauteur d'Arthaz Pont-Notre-Dame - 74,6 m3 par seconde.
Bien qu'endiguée sur plusieurs sections de son cours au 19ème siècle, l'Arve conservait néanmoins des possibilités de divagation et de submersion d'un lit majeur important, conditions indispensables à l'équilibre biologique des écosystèmes alentours.

Malheureusement pour elle, l'Arve recelait en ses fonds un matériau aiguisant bien des convoitises. Et c'est ainsi que des années 50 jusqu'au milieu des années 80 - sans présager des conséquences - des millions de tonnes de gravier ont été extraits de l'Arve, faisant de cette rivière – au début des années 90 – le cours d'eau le plus déstabilisé d'Europe !
Non seulement cette extraction massive a provoqué des enfoncements de 7 à 11 mètres du lit de la rivière, mais elle a malheureusement permis la dispersion de quantité de métaux lourds rejetés par l'industrie du décolletage et stagnants dans le fond (notamment le chrome hexavalent utilisé pour le traitement de surface des pièces).
Ajouté à cela, une urbanisation importante des berges de l'Arve qui a réduit considérablement son domaine d'extension et accru les pollutions domestiques.

Et d'une goutte d'eau naît un fragile espoir ...

Le temps d'une concertation était venu ; mutualiser les moyens et élaborer un vrai plan d'actions pour sauver ce joyau étaient devenu une évidence.
Au milieu des années 80 des élus de la Vallée, sous l'impulsion de M. Michel Meylan - alors député-maire de Bonneville - ont pris conscience de la nécessité d'agir de concert sur tout le linéaire de l'Arve et ont su, non sans mal, convaincre et rassembler les partenaires techniques et financiers indispensables à un tel projet : l'idée d'un contrat de rivière était née qui allait se concrétiser en juin 1995.

Qu'est-ce contrat de rivière ?

C'est l'expression d'une dynamique locale portée par la **forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers sur un territoire cohérent autour d'un projet commun** pour réhabiliter et valoriser leur patrimoine aquatique.
Des objectifs collectifs sont définis. Ils sont ensuite traduits dans un programme d'aménagement et de gestion tirant parti des potentialités écologiques du cours d'eau.
L'Agence de l'Eau, le Département, la Région et l'État contribuent fortement à son financement.
Depuis 1981, environ 150 contrats de rivières et baies ont été engagés en France dont une cinquantaine est aujourd'hui terminée ; celui de l'Arve est l'un des plus ambitieux avec 137 millions d'euros d'investissements directs mobilisés.

Comment mettre en œuvre ce contrat ?

Le **S**yndicat **M**ixte d'**A**menagement des bords de l'**A**rve et de ses **A**bords (SM3A)
Conscients de la nécessité d'agir ensemble, les élus se sont dotés d'une structure permettant une mise en œuvre cohérente et le pilotage des actions décidées par le Comité du contrat de rivière : le **S**yndicat **M**ixte d'**A**menagement des bords de l'**A**rve et de ses **A**bords ou SM3A.
Aujourd'hui, le SM3A est composé de **40 communes adhérentes** - regroupées en 6 syndicats intercommunaux, sur plus de 200 kms de rives - qui s'accordent entre elles pour faire des choix et pour payer leur part de ce vaste programme, dans le cadre d'un système de mutualisation et de solidarité intercommunale.
Le propos n'est pas de rejeter la faute sur telle ou telle activité, la conscience écologique à l'époque n'avait que peu d'écho.

Il s'agit avant tout de comprendre que l'Arve est un acteur naturel majeur du développement et de la réussite de la magnifique vallée qui porte son nom ; mais un acteur encore en danger qui mérite toute notre attention et notre bienveillance.

150ème anniversaire de l'annexion de la Savoie à la France

Les élèves CM1/CM2 de l'école d'Arthaz se sont retrouvés à la Plaine des Rocailles avec 520 écoliers de la Communauté de Communes Arve et Salève pour célébrer le 150ème anniversaire de l'annexion de la Savoie à la France.
Une journée à l'initiative du conseiller général du canton de Reignier M. Maurice Sonnerat, pour marquer cet évènement. Un sac avec pique nique leur a été offert pour le repas de midi. L'après midi, la Compagnie Saint Romain, en costume d'époque, a présenté son spectacle pour commémorer cet évènement.
Le chant des Allobroges repris par tous a clos cette belle journée.

quelques dates à noter

17 septembre 2010 – Assemblée Générale – Familles Rurales Arthaz – Bibilothèque
19 septembre 2010 – Après-midi théatre – Comité des Fêtes – Salle Communale
02 octobre 2010 – Loto du Tennis – Tennis Club
16/17 octobre – Salon des Arts et de la Voyance – Arthaz-Entraide – Salle communale
06 novembre 2010 – Souper dansant de la Pêche – Amicale des Pêcheurs – Salle communale
11 novembre 2010 – Cérémonie du 11 novembre – Monuments aux morts
13 novembre 2010 – Loto du Don du Sang – Donneurs de sang – Salle communale
28 novembre 2010 – Concours de belote – Sou des Ecoles – Salle communale
02 octobre 2010 – Commande de fioul – Familles Rurales – Bibliothèque
04/05 décembre 2010 – Téléthon – Arthaz-Entraide
11 décembre 2010 – Marché de Noël – Sou des Ecoles – Salle communale

Imprimée sur papier CYCLUS 100 % recyclé - IMPRIMERIE OFFSET SERVICE - 04 50 43 43 02